



ARBITRAGE DE GRIEFS CONCERNANT LE PORT DE LA BARBE

Un arbitrage de griefs a débuté le 17 octobre dernier devant l'arbitre Francine Lamy. Sept griefs individuels ont été inscrits à cet arbitrage. À la fin de la première journée d'audience, l'arbitre a incité les deux parties à entreprendre une médiation.

Des discussions ont donc eu lieu au niveau du Comité paritaire et conjoint syndical. Il est très peu probable que nous puissions nous entendre avec l'employeur lors d'une médiation. Nous aimerions qu'un arbitre tranche le litige au niveau de la longueur de la barbe.

Les prochaines audiences sont prévues en février prochain.

Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.

Alphée Simard
Vice-président en Santé et sécurité au travail
et aux ressources matérielles